

Département de l'Isère
Commune de AOSTE
3 Place de la Mairie
38490 AOSTE

Nb de membres :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 21

Compte rendu de la SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit, le quinze janvier, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Aoste, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Roger MARCEL, Maire.

Date de convocation : 10 janvier 2017

Présents : Roger MARCEL, Jean ANDRE, Noëlle MOREL, Pierre PERROD, Simone VINCKEL, Daniel DELACHAUME, Daniel VUILLAUME, Christian JOST, Michelle FILY, Denis ELIOT, Dominique MICOUD, Daniel BATON, Hélène GUINET, Fabrice GUERRAZ, Richard LAURENT, Nathalie PIZZACALLA, Amandine GROSSELIN.

Absents excusés : Geneviève MOINE qui donne pouvoir à Jean ANDRE, Jérôme CARRIOT qui donne pouvoir à Roger MARCEL, Arlette NINET qui donne pouvoir à Noëlle MOREL, Laurence CARRARO GOUPIL qui, donne pouvoir à Pierre PERROD

Absents excusés : Marie DA SILVA, Françoise NEGRO

Secrétaire de séance : Richard LAURENT

Après avoir vérifié le quorum et procédé à l'appel, Monsieur le Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h30 puis passe à l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu du 12 décembre 2017 : Unanimité

Dél. n° D 2018.01 – 001

Objet : Demande de subvention au titre de la DETR 2018

Monsieur Pierre PERROD, 3ème Adjoint en charge des finances expose à l'assemblée la note de cadrage de la DETR 2018.

Le dossier du DOJO peut être éligible au titre de l'axe 2.

Il convient par conséquent de prendre une délibération adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement.

Le Conseil Municipal,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTÉ l'opération de création d'un DOJO,

ARRETE les modalités de financement selon le plan de financement suivant,

Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (joindre la copie de la décision d'octroi)	Taux
Union Européenne				
DETR	74 474 €			20 %
Autre(s) subvention(s) Etat (préciser)				
Région				
Département				
Autres financements publics (préciser)				
Sous-total (total des subventions publiques)	74 474 €			20 %
Participation du demandeur : - autofinancement - emprunt	297 893.72 €			80 %
TOTAL	372 367.72 €			100 %

SOLLICITE une aide de l'Etat au titre de la DETR 2018,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toute disposition nécessaire à l'exécution des présentes.

Dél. n° D 2018.01 – 002

Objet : Mise à disposition d'un terrain pour les pratiques associatives d'extérieur.

Madame Noëlle MOREL, 2^{ème} adjointe en charge des associations, propose que le terrain du lieudit Dompierre au sud de la lône soit mis à disposition des associations dans le but de pratiquer des activités d'extérieur, notamment la course de chien ou la pratique du BMX.

Il convient de valider la convention ci jointe.

Le Conseil Municipal,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la Convention de mise à disposition d'un terrain communal aux associations, dans le but de pratiquer leurs activités extérieures,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toute disposition nécessaire à l'exécution des présentes.

Dél. n° D 2018.01 – 003

Objet : Liste des décisions administratives :

DA 2017.11-011 : Signature d'un contrat de prestations, comprenant la vidéosurveillance, la télésurveillance et la détection intrusion, avec la société STANLEY SECURITY France, 45/47 boulevard Paul Vaillant Couturier 94200 IVRY SUR SEINE, pour une durée de 48 mois.

Ce contrat est souscrit suite à l'installation de matériel à l'agence postale d'AOSTE située Rue Clément Gondrand pour un montant mensuel de 139,00 € HT, le prix étant révisable chaque année.

DA 2017.11-012 : Signature d'un contrat de maintenance avec la société ADIC Informatique sis BP 72002 30702 UZES CEDEX concernant le logiciel de recensement. Le contrat est établi pour une durée de 1 an. Le montant de la redevance annuelle pour l'année 2018 est de **45 € H.T.** Le présent contrat prendra effet au 1^{er} janvier 2018.

DA 2017.12-013 : Signature d'un contrat de surveillance et entretien des toilettes publiques avec la société MPS située ZAE du Mouta 40230 JOSSE, pour un montant annuel de 625,00 € H.T. révisable. Le contrat est conclu pour une durée de un (1) an et pourra être reconduit dans la limite de trois (3) ans sauf préavis de six (6) mois de l'une ou l'autre partie.

Informations et questions diverses.

- Dépôt de courges au lieudit Les Manges Nord.
- Rencontre des exécutifs AOSTE, SAINT GENIX.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00

La séance s'est déroulée de la délibération D 2018.01 – 001 à D 2018.01 – 003

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.